



**A l'attention de Monsieur Melchior Wathelet**  
**Secrétaire d'Etat**  
 Rue de la loi, 51  
 1040 Bruxelles

**copie à**  
**SPF Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement**

Bruxelles, le 24 janvier 2012

**Sujet :** Opposition dans le cadre de la « consultation du public sur la demande d'essai en champ pour trois ans avec du maïs génétiquement modifié présentant des caractéristiques de croissance modifiées » ; numéro de dossier : B/BE/11/V4 ; consultation du 22 décembre 2011 jusqu'au 21 janvier 2012 inclus ; prolongée jusqu'au 26 janvier 2012 inclus.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Dans les dernières semaines nous avons pris connaissance du dossier numéro B/BE/11/V4 accessible dans la procédure de « consultation du public » et qui a pour objet la demande d'essai en champs de trois ans d'un maïs génétiquement modifié (OGM) de l'Institut Flamand pour la Biotechnologie.

Les organisations signataires de la présente vous demandent de vous opposer à l'autorisation de cet essai en champs. Nous vous demandons de considérer sérieusement nos questions et oppositions formulées ci-dessous :

- a) Tout d'abord, veuillez noter que nous accordons peu de confiance à une structure qui essaye de se jouer de la procédure mise en place par le législateur en introduisant sa demande juste avant les jours fériés de fin d'année. C'est non seulement une façon peu sérieuse de traiter un dossier, mais cette façon d'agir témoigne également d'un certain mépris à l'égard du public et des pouvoirs publics. Êtes-vous prêt à accepter que les droits du public soient ainsi méprisés ? Dans une optique de transparence, nous vous demandons également pourquoi tous les documents techniques mis à disposition du public ne se trouvent pas traduits dans nos trois langues nationales, en plus de l'anglais ? Ce manquement disqualifie la procédure de consultation publique puisque tout le public n'aura

pas la capacité de prendre connaissance des faits techniques.

- b) La demande et le dossier accessibles manquent de transparence scientifique. De manière générale, nous n'avons pas accès dans le dossier technique aux résultats des essais effectués en laboratoire. Toute démarche scientifique qui se respecte met à disposition de la communauté scientifique les données brutes de ses recherches à des fins de contre-expertise. Nous ne disposons pas de preuves suffisantes des annonces faites dans le dossier. Trouvez-vous politiquement responsable d'autoriser la culture d'un OGM sans analyses scientifiques pratiquées selon le code scientifique le plus élémentaire ?
- c) La culture en champs d'un OGM entraîne toujours et de manières multiples un risque de contamination de l'environnement et un risque d'effets négatifs sur des organismes (faune et flore) non ciblé. Est-ce que des études scientifiques sur toutes les potentielles interactions entre l'OGM en question et tous les organismes qui pourraient entrer en contact avec ce dernier ont été effectuées et publiées dans des publications scientifiques reconnues ? Le déposant du dossier a-t-il souscrit une assurance pour tous les dommages écologiques potentiels qui pourraient être la conséquence de l'essai en champs en question ?
- d) Durant les dernières années et encore actuellement des essais en champs et des cultures d'OGM ont causé d'importantes pertes économiques. En 2009, l'affaire de contamination OGM du lin a fait des ravages juridiques et économiques, au moins une grande entreprise implantée en Belgique était touchée. Fin 2011, une nouvelle contamination OGM de produits de riz a obligé au moins un grand distributeur belge à rappeler une partie de ses produits. Les conséquences économiques de la contamination OGM du miel, sujet d'une procédure juridique à la Cour de Justice des Communautés Européennes en 2011, ne sont pas encore évaluables. Jugez-vous politiquement responsable d'autoriser des cultures d'OGM en plein champs, qui risquent de causer, dans une situation économique précaire, de graves dommages économiques à des acteurs du secteur agro-alimentaire et de mettre en danger des emplois ? Le déposant du dossier a-t-il souscrit une assurance pour tous les potentiels dommages économiques qui pourraient être la conséquence de l'essai en champs en question ?
- e) Un essai en champs est une des dernières étapes avant la mise en culture commerciale. L'OGM en question a été génétiquement modifié pour être résistant au pesticide glufosinate, actuellement sur la liste des pesticides en phase-out à cause de leur toxicité. Lors d'une culture commerciale, une application grande échelle du glufosinate dans les champs est probable. Trouvez-vous politiquement responsable, en autorisant cet essai en champs, de préparer le terrain pour l'introduction d'un OGM qui a comme conséquence une pulvérisation importante d'un pesticide toxique dans les champs ? Au niveau de l'Union européenne des études sur les effets des pesticides liés à des cultures d'OGM sont à considérer lors de l'autorisation de tels OGM. Avez-vous fait des études relatives aux effets du glufosinate sur la faune et la flore en Belgique, sur la santé de la population locale et sur l'infiltration de ce pesticide dans les nappes phréatiques ?
- f) Un essai en champs est une des dernières étapes avant la mise en culture commerciale. Dans ce contexte nous nous posons également de sérieuses questions sur le financement et les bénéficiaires des recherches liées à l'essai en champs en question. Pourriez-vous nous informer sur le rapport entre fonds publics et fonds privés en cause et sur les bénéficiaires économiques des recherches en question ?
- g) Dans l'Union européenne une grande majorité des consommateurs refusent les OGM dans les champs et les assiettes. En tant qu'élu, entendez-vous en autorisant cet essai en champs d'une culture d'OGM, oublier l'opinion et les réserves légitimes des citoyennes et citoyens face aux cultures d'OGM ?

Sur base des réflexions précitées les organisations signataires de la présente vous demandent

d'appliquer le principe de précaution et de vous opposer à l'autorisation de l'essai en champs. Le dossier à la base de la demande présente de sérieuses lacunes scientifiques et les conséquences juridiques, économiques et écologiques sont incalculables.

Dans cette attente, nous restons à votre disposition pour une entrevue.

En vous remerciant de l'intérêt porté à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de notre parfaite considération.

Les Organisations signataires de la présente :

BioForum Vlaanderen

BioForum Wallonie

Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen

Climaxi

frères des hommes

Friends of the Earth Vlaanderen

Greenpeace Belgique

JNM-Jeugdbond voor Natuur en Milieu

Landwijzer

Les Amis de la Terre-Belgique

MAP - Mouvement d'Action Paysanne

Nature & Progrès Belgique

Oxfam-en-Belgique / respectivement: Oxfam-in- België

Velt

Vredeseilanden

Wervel

**Contact :**

Greenpeace Belgique

159 Chaussée de Haecht

1030 Bruxelles

Email : [maurice.losch@greenpeace.org](mailto:maurice.losch@greenpeace.org)

Tél : +32 2 274 02 37